



**APPEL D'OFFRES N° 18/2025**

Du 12/06/2026

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**OBJET :**

**« Fourniture et transport de conduites, raccords et équipements hydrauliques au profit des villages TISLIT, AIT IGHMOURE commune SIROUA et village TAGUNZALTE commune Tarmigt province Ouarzazate »**

La date limite de soumission des dossiers est fixée au 19/06/2026 à 23h59. Toute soumission après cette date ne sera pas prise en considération.

## FICHE DES INSTRUCTIONS POUR LE SOUMISSIONNAIRES

<b>Projet :</b>	«Fourniture et transport de conduites, raccords et équipements hydrauliques au profit des villages TISLIT, AIT IGHMOURE commune SIROUA et village TAGUNZALTE commune Tarmigt province Ouarzazate
<b>Localité :</b>	+ COMMUNE SIROUA : - village Tislit et village Ait Ighmoure . + COMMUNE TARMIGT : - village Tagunzalte. Province Ouarzazate .

Contact Caritas Maroc

<b>E-mail :</b>	<a href="mailto:Contact@caritasmoroc.com">Contact@caritasmoroc.com</a>
-----------------	--

### **Soumission des offres :**

Les offres doivent être transmises par email, en forme PDF, aux adresses suivantes : [Contact@caritasmoroc.com](mailto:Contact@caritasmoroc.com) et [imane.slimani@caritasmoroc.com](mailto:imane.slimani@caritasmoroc.com) au plus tard le **19/06/2026** à **23h59**.

### **Document à joindre.**

- Dossier d'Appel d'Offres (DAO) signé.
- Déclaration sur l'honneur signé.
- Devis estimatifs de prix signé.
- Registre de commerce modèle J et le statut de l'entreprise.

## **CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

### **Article 1 – Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la « Fourniture et transport de conduites, raccords et équipements hydrauliques au profit des villages TISLIT, AIT IGHMOURE et TAGUNZALTE ».

Ces fournitures seront livrées, conformément aux pièces écrites du présent dossier, pour le compte de CARITAS MAROC, représenté par Monsieur le Secrétaire général de Caritas Maroc.

Le présent DAO a pour objet de définir l'ensemble des prescriptions et règles administratives, financières, techniques et d'ordre juridique applicables au marché.

### **Article 2 – Division par lots**

Les fournitures du présent marché seront traitées en lot unique couvrant les trois villages bénéficiaires : TISLIT, AIT IGHMOURE et TAGUNZALTE.

### **Article 3 – Description sommaire des fournitures**

Le marché comprend :

- Village TISLIT : fourniture de conduite polyéthylène 63 mm – 16 bars, manchons polypropylène 63 mm, et transport au village.
- Village AIT IGHMOURE : fourniture de tuyaux PEHD (Ø 25 à 50 mm – 16 bars), manchons et raccords PEHD, variateur solaire 10 HP – 7,50 kW, vannes à volant en cuivre PN 20, réducteurs de pression, et transport au village.
- Village TAGUNZALTE : fourniture de conduites polyéthylène Ø 90 et Ø 63 mm – 16 bars, manchons et raccords PEHD, té à bride, vannes, joints de montage, manchettes DN 60/80, et transport au village.

### **Article 4 – Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché comprennent :

- Le présent Dossier d'Appel d'Offres.
- Le contrat de fourniture.
- Le Bordereau des prix – Détail estimatif.
- Tout autre document mentionné comme pièce constitutive dans le présent marché.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus. Par le fait même de la signature des documents, le fournisseur est réputé avoir lu et accepté les conditions et clauses du présent dossier.

### **Article 5 – Références aux normes**

Les fournitures devront être conformes aux normes en vigueur au Maroc, notamment :

- Les normes marocaines NM ISO 4427 relatives aux tubes en polyéthylène (PE) pour l'alimentation en eau potable ;
- Les normes relatives aux raccords et accessoires en polyéthylène, polypropylène et laiton/cuivre (PN 16 / PN 20) ;
- Les règlements et recommandations des régies de distribution d'eau ;
- Les règles de l'art garantissant la qualité, la sécurité et la durabilité des installations.

**Article 6 – Délai de livraison – Pénalités de retard**

Le délai global de livraison de la totalité des fournitures, transport aux villages compris, sera précisé dans l'offre du soumissionnaire et commencera à courir à compter de la date précisée sur l'ordre de service ou le bon de commande adressé par le maître d'ouvrage. Il comprend les jours chômés et fériés légaux.

En cas de retard dans la livraison, une pénalité fixée à un pour mille (1/1000) du montant initial du marché sera appliquée par jour calendaire de retard, sans mise en demeure préalable.

Toute prolongation de délai pour cas de force majeure ne pourra être accordée par Caritas Maroc sans une demande expresse et justifiée du fournisseur.

**Article 7 – Cautionnements**

Aucune caution provisoire ou définitive ne sera applicable dans ce marché.

**Article 8 – Pièces à fournir – Délai de validité des offres**

Les pièces à fournir sont celles listées dans la fiche des instructions pour les soumissionnaires.

Les offres resteront valables pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission. Si, dans ce délai, la commission de l'appel d'offres estime n'être pas en mesure d'exercer son choix, le maître d'ouvrage pourra demander la prolongation de la validité des offres.

**Article 9 – Origine, qualité et conformité des fournitures**

Le fournisseur est tenu de livrer les espèces et qualités de matériaux et fournitures prescrites dans le bordereau des prix et les spécifications techniques. Dans tous les cas où les mots « similaire » ou « équivalent » sont employés, le fournisseur doit soumettre le produit de substitution et le nom du fabricant au maître d'ouvrage qui appréciera s'il y a équivalence.

Le fournisseur doit justifier de la provenance des fournitures par la production des factures, certificats d'origine, fiches techniques et certificats de conformité. Les fournitures peuvent, en cas de défauts de qualité, être refusées par le maître d'ouvrage et remplacées par le fournisseur à ses frais.

**Article 10 – Mode de règlement**

Les paiements seront effectués par le maître d'ouvrage (Caritas Maroc) sur la base des quantités réellement livrées et régulièrement constatées, en appliquant les prix unitaires du bordereau des prix, après vérification sur site par le maître d'ouvrage et établissement d'un procès-verbal de réception, et sur présentation de la facture et du bon de livraison signé.

**Article 11 – Réception et garanties**

Les fournitures ne seront réceptionnées qu'après avoir subi les contrôles de conformité avec l'ensemble des obligations du marché, en particulier avec les spécifications techniques.

**Article 12 – Résiliation – Contentieux**

Dans le cas où le fournisseur ferait preuve d'une activité insuffisante ou en cas de non-exécution d'une des clauses du présent marché, le maître d'ouvrage le mettra en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai qui ne doit pas être inférieur à quinze (15) jours. À l'expiration de ce délai, si la cause qui a provoqué la mise en demeure persiste, le marché sera résilié de plein droit sans indemnité pour le fournisseur.

Toutes les contestations se rapportant au présent marché, et qui ne peuvent être réglées par voie amiable, seront soumises aux tribunaux compétents.

**Article 13 – Délai de livraison :**

Le délai global de livraison de la totalité des fournitures, transport aux villages compris, est fixé à quinze (15) jours calendaires. Ce délai commencera à courir à compter de la date précisée sur l'ordre de service ou le bon de commande adressé par le maître d'ouvrage. Il comprend les jours chômés et fériés légaux. Ce délai est impératif.

En cas de retard dans la livraison, une pénalité fixée à un pour mille (1/1000) du montant initial du marché sera appliquée par jour calendaire de retard, sans mise en demeure préalable.

Toute prolongation de délai pour cas de force majeure ne pourra être accordée par Caritas Maroc sans une demande expresse et justifiée du fournisseur.

## **CHAPITRE II : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

### **1. Conduites et tuyaux en polyéthylène (PEHD)**

- Tubes en polyéthylène haute densité PE 100, pression nominale PN 16 bars, conformes à la norme NM ISO 4427, destinés à l'alimentation en eau potable.
- Diamètres demandés : Ø 25, Ø 32, Ø 40, Ø 50, Ø 63 et Ø 90 mm, selon le bordereau des prix.
- Chaque couronne ou barre devra porter le marquage réglementaire (fabricant, diamètre, PN, norme).

### **2. Raccords et manchons**

- Manchons et raccords à compression en PEHD/polypropylène de marque ASTORE ou équivalent, PN 16, compatibles avec les diamètres des conduites fournies.
- Raccords mâles et femelles, manchons réduits, tés à bride, manchettes et joints de montage conformes au bordereau des prix.

### **3. Robinetterie et accessoires**

- Vannes à volant en cuivre/laiton, PN 20, dimensions 1½", 2" et 3" / DN 60, de première qualité.
- Réducteurs de pression en cuivre 2" et 3", PN 20.

### **4. Équipement de pompage solaire**

- Variateur solaire 10 HP – 7,50 kW, de marque VEICHI ou équivalent, avec certificat de garantie du fabricant et notice technique.

### **5. Transport et livraison**

- Le transport des fournitures jusqu'aux villages concernés (TISLIT, AIT IGHMOURE et TAGUNZALTE) est à la charge du fournisseur et rémunéré par les prix forfaitaires prévus au bordereau.
- Le déchargement se fera aux emplacements désignés par le maître d'ouvrage, en présence de son représentant.
- Toute fourniture endommagée pendant le transport sera remplacée par le fournisseur à ses frais.

## **6. Contrôle et échantillons**

Le fournisseur est tenu de produire toutes justifications de provenance et de qualité pour les fournitures livrées et de fournir tous les échantillons qui lui seraient demandés. Les fournitures refusées doivent être mises de côté et signalées de manière apparente en attendant leur enlèvement.

### CHAPITRE III : BORDEREAU DES PRIX – DÉTAIL ESTIMATIF

Le soumissionnaire est tenu de remplir le délai de livraisons et les colonnes « P.U (HT) » et « Prix Total (HT) », de dater, signer et cacheter le présent bordereau. Les prix s'entendent en dirhams marocains, transport aux villages compris pour les postes correspondants.

- **Délai de livraisons : ..... JOURS**

N°	Désignation des fournitures	U	Quantité	P.U (HT)	Prix Total (HT)
<b>VILLAGE TISLIT</b>					
1	Fourniture conduite polyéthylène Ø 63 – 16 bars	ml	2 000,00		
2	Fourniture manchon polypropylène 63 mm	U	20,00		
3	Transport des matériaux au village concerné	Ft	1,00		
<b>VILLAGE AIT IGHMOURE</b>					
4	Tuyau PEHD Ø 50 – 16 bars	ml	200,00		
5	Tuyau PEHD Ø 40 – 16 bars	ml	200,00		
6	Tuyau PEHD Ø 32 – 16 bars	ml	300,00		
7	Tuyau PEHD Ø 25 – 16 bars	ml	300,00		
8	Manchon PEHD 40-32, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
9	Manchon PEHD 50-40, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
10	Manchon PEHD 32-25, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
11	Manchon PEHD Ø 50, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
12	Manchon PEHD Ø 32, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
13	Manchon PEHD Ø 40, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
14	Raccord PEHD mâle Ø 50, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
15	Raccord PEHD mâle Ø 40, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
16	Raccord PEHD mâle Ø 32, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
17	Raccord PEHD mâle Ø 25, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
18	Raccord PEHD femelle Ø 50, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
19	Raccord PEHD femelle Ø 40, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
20	Raccord PEHD femelle Ø 32, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		
21	Raccord PEHD femelle Ø 25, type ASTORE ou équivalent	U	5,00		

22	Variateur solaire 10 HP – 7,50 kW, type VEICHI ou équivalent	U	1,00		
23	Vanne à volant 3" cuivre PN 20	U	3,00		
24	Vanne à volant 2" cuivre PN 20	U	3,00		
25	Vanne à volant 1½" cuivre PN 20	U	3,00		
26	Réduction de pression 3" cuivre	U	2,00		
27	Réduction de pression 2" cuivre	U	1,00		
28	Transport des matériaux au village concerné	Ft	1,00		
<b>VILLAGE TAGUNZALTE</b>					
29	Fourniture conduite polyéthylène Ø 90 – 16 bars	ml	747,00		
30	Fourniture conduite polyéthylène Ø 63 – 16 bars	ml	520,00		
31	Fourniture manchon réduit 90-63 mm	U	5,00		
32	Manchon PEHD Ø 90	U	4,00		
33	Manchon PEHD Ø 63	U	20,00		
34	Raccord PEHD mâle Ø 90	U	5,00		
35	Raccord PEHD mâle Ø 63	U	10,00		
36	Raccord PEHD femelle Ø 90	U	4,00		
37	Raccord PEHD femelle Ø 63	U	10,00		
38	Té à bride 80/60	U	4,00		
39	Vanne à volant 3" cuivre DN 60	U	4,00		
40	Joint de montage DN 60	U	4,00		
41	Manchette DN 80	U	8,00		
42	Manchette DN 60	U	4,00		
43	Transport des matériaux au village concerné	Ft	1,00		
<b>TOTAL GÉNÉRAL HORS TVA</b>					
<b>TAUX TVA (20%)</b>					
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>					

Arrêté le présent bordereau des prix – détail estimatif à la somme de (en lettres, TTC) :  
 ..... dirhams.

Fait à ....., le ...../...../2026

**Lu et accepté par le soumissionnaire**  
 (Nom, qualité, cachet et signature)

**Le maître d'ouvrage – Caritas Maroc**  
 (Cachet et signature)